|  |  |
| --- | --- |
|   Fédération Française De Pétanque et Jeu Provençal |  |
|  Agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports |
|  COMITE REGIONAL DU GRAND EST |
| COMITE DES VOSGES Maison des associations quartier de la Magdeleine entrée 12 – 88000 EPINAL |

**COMPTE RENDU REUNION CD et CLUBS DU 11 MARS 2023 à Epinal**

Tous les membres du CD sont présents à l’exception de Mrs Jean Marie DANIEL, Yannick MERY, Marcel MIQUEL excusés. Invité : M. Pascal FRAPIER responsable de la commission jeunes.

Ouverture de la réunion des membres du CD par le président M. Allan ABDELFADI.
Minute de silence pour les licenciés de notre comité décédés récemment

Allan fait lecture du discours qu’il lira l’après-midi devant les représentants des clubs. (annexe 1) A la fin de cette lecture, M. Yvon PAPELIER précise que les réunions en visio sont pratiques car cela évite les déplacements, mais lorsqu’il y a un vote, il faut maintenir les réunions en présentiel. M. Pascal Balland, approuve cette position. En effet, les votes sont souvent secrets, ce qui n’est pas possible en visio. Les réunions en visio, ne seront pas automatiques de ce fait. M. Pascal Frapier présentera aux clubs, la vidéo concernant l’école de pétanque départementale qui sera prochainement mise en place après accord des membres du CD ayant participé à la réunion zoom du 15 février 2023.

Yvon soulève le problème des assemblées générales de certains clubs où aucun représentant du CD n’était présent, et qu’il n’a pas été informé de celles où ils participaient habituellement. Allan répond que certains clubs ne nous avertissaient pas de la date pour des raisons internes à leur fonctionnement, mais que cette année, il y a eu des oublis, donc désormais, c’est Mme Mireille DEPAOLI qui gérera les attributions de représentation, en fonction des lieux et disponibilités. Allan précise qu’il est souhaitable que la personne désignée participe activement à l’AG, et puisse répondre aux questions des personnes présentes.

Il est rappelé que nous souhaiterions que les AG de chaque club aient lieu avant celle de notre comité pour des raisons pratiques, et au moins avant le 31 décembre, pour les joueurs qui veulent jouer au 1er janvier, afin de leur permettre de changer de club éventuellement s’il y a des modifications qui ne leur conviennent pas au cours de l’AG. Si l’AG est après le 1er janvier, ils auront renouvelé leur licence pour pouvoir participer à des concours et seront obligés de rester dans un club qui ne leur convient plus.

Informations diverses :

Il y aura une formation pour les délégués sur les CRC pour que les personnes désignées connaissent leur rôle. Il leur appartient de faire le tour sur les championnats pour vérifier si les tenues sont respectées comme cela se fait sur les nationaux. Les délégués membres de la commission de discipline ne peuvent pas faire partie du jury.

Lors de l’AG Grand Est, le dirigeant des Ardennes a posé une question sur le contrôle des stupéfiants, on contrôle l’alcool mais pas ces derniers. En effet, l’alcool ne fait plus partie de la liste des produits dopants, donc les contrôles sont possibles. En revanche pour les stupéfiants, toujours sur la liste des produits dopants, il faut passer par l’Agence nationale anti-dopage. Le tarif est de 300 € pour un seul joueur, ce qui est trop élevé, et il ne peut être envisagé de procéder ainsi. Les contrôles d’alcoolémie dans les Vosges sont maintenus sur tous les championnats. En ce qui concerne le national de Raon l’Etape, le délégué (hors de notre CD) doit demander l’autorisation de procéder à un contrôle d’alcoolémie à la fédération. Cependant, pour les grands prix régionaux, le CD en fera directement la demande au Cté Grand Est.

En ce qui concerne le sport adapté, nous allons étudier la possibilité d’organiser d’un grand prix type celui de Gray dans le 70, (voir avec M. Eric Dorizon responsable à la Fédération du sport adapté) pour avoir ses conseils ; Mireille et Pascal Frapier travaillent actuellement sur le projet de développer cette section au sein de notre comité en contactant les établissements recevant ce public. Nous proposerons à ceux qui seront intéressés, de les rencontrer et de mettre au point des conventions de partenariat.

Suite 1 CR réunion CD 88 et clubs du 11 03 2023

Pour la discipline, Yvon nous informe qu’un appel a été présenté devant la commission régionale de discipline par le président de notre CD avec accord du bureau directeur, suite à une décision prise par notre commission départementale. Cette dernière décision a été cassée pour vice de forme et suspicion de conflit d’intérêts, une des personnes participant à cette commission étant du même club que le prévenu. Yvon précisant qu’il n’est pas normal qu’il ait été fait appel à la décision de la commission de discipline, celle-ci n’ayant pas à être déjugée par notre comité. Que vont penser les clubs du sérieux de cette commission ? La commission Grand Est a donc jugé à nouveau cette affaire. Cependant, la somme payée par le prévenu au CD 88 devrait être remboursée au prévenu.

En ce qui concerne les remises de peine, celles-ci doivent être présentées par lettre recommandée et la décision incombe aux membres du CD par votre secret, pas simplement par messagerie avec réponse seulement au président. De plus, les amendes doivent être réglées.

Pour la commission des compétitions, Daniel nous informe de divers changements dans les concours vétérans et coupe des Vosges vétérans. (voir annexe 2)

Divers : une amende de 150 € devra être réglée par le CD par suite d’un problème d’adresse mail d’Allan qui a dû en changer compte tenu des problèmes rencontrés. En effet, l’adresse officielle du CD 88 depuis la disparition de M. Pascal GALMICHE n’était plus accessible par manque des codes requis, et tous les mails étaient redirigés sur l’adresse du président en exercice. Le carnet de bord de la FFPJP devait être retourné dans un délai imparti qui n’a pu être respecté.

Concernant les masters de Thaon, Pascal Frapier demande si ceux-ci sont maintenus encore cette année. La convention a été conclue par la Mairie de Thaon et QUATERBACK pour 3 ans, elle se déroulera les 12 et 13 juillet 2023. Les qualifications des équipes vosgiennes seront gérées par le CD88 avec l’aide du club de Thaon.

En ce qui concerne les équipes jeunes, prévoir 2 personnes représentantes du CD, soit Pascal et Linda.

Aucun autre sujet n’étant abordé, nous procédons aux désignations des délégations sur les différents championnats départementaux, concours ou championnats des clubs régionaux.

Suite de la journée à 14 h 30 en présence des représentants des clubs, à l’exclusion de celui de LAMARCHE (son président venant hélas de décéder), représenté par M. MARTIN du club de Contrexéville.

Minute de silence.

Allan lit son discours (annexe 1) Il annonce que l’AG du comité Grand Est 2023 aura lieu le 11 décembre à Epinal.

Présentation par power point, par M. Pascal Frapier, responsable de la commission jeunes de notre CD, du projet concernant le centre d’entraînement départemental vosgien, ce sera le premier centre départemental français.

Question du club de St Nabord : comment les clubs ont été choisis pour les rassemblements jeunes ? Réponse : cela a été fait en fonction des compétitions organisées par certains clubs et de la présence d’une école de pétanque.

Le représentant du club de Thaon demande comment un club qui veut engager des jeunes pour une ou plusieurs journées doit procéder ? réponse : les clubs vont recevoir tous les renseignements nécessaires pour les inscriptions à chaque journée de compétitions de la part de la commission jeunes.

Pour la commission des compétitions (annexe 2), Daniel présente les modifications imposées par le changement du système fédéral concernant les inscriptions aux différents championnats.

Modification du règlement pour la coupe des Vosges vétérans

Mireille évoque la commission Féminine qui se réunira dès septembre pour l’organisation des concours féminins hivernaux, Pour la commission sport adapté, elle travaille avec Pascal pour la mise en place de partenariats avec les établissements spécialisés de notre département.

Nous procédons au tirage des rencontres de la coupe de France de Jeu Provençal (tirage mis en ligne sur le site du CD)

Puis tirage de la coupe de France de pétanque. Également mis en ligne sur le site du CD.

Pour le 2ème tour Allan annonce qu’il n’y aura pas de tirage mais une descente automatique des clubs vainqueurs (exempts inclus). De ce fait, soit on décide que la colonne de droite reçoit le club adverse, soit l’exempt (colonne de droite) reçoit plus pour les clubs qui jouent le premier tour, on attend le résultat de la rencontre pour savoir qui reçoit.

Après vote des représentants des clubs, la solution 2 est retenue.

Suite 2 CR réunion CD 88 et clubs du 11 03 0203

Le représentant du club de Thaon demande : pour les rencontres de coupe de France, s’il n’y a pas d’arbitre alors que c’est obligatoire, que fait-on ? sanction ? réponse, c’est le président du club qui officie mais sous réserve que la demande d’arbitre ait été faite par le club qui reçoit auprès du CD et que ce dernier n’ait pas pu en fournir un. Bien entendu, il faudra que le club apporte la preuve que la demande a bien été effectuée. Il est demandé également si le club ne fait pas le nécessaire peut-on annuler la rencontre ou refuser de jouer ? Rien n’est prévu dans les textes semble t’il, nous demanderons des précisions.

Le président du LPE intervient sur le sujet des « interclubs ». Il souhaite que ceux-ci n’aient plus lieu les samedis en même temps que les concours organisés par certains clubs, notamment au boulodrome d’Epinal, cela réduisant le nombre de participants dans ces concours. Ils devraient être prévus les dimanches. Allan répond que ce sujet a déjà été évoqué lors d’une réunion Grand Est et que la décision est en attente. M. Meddour président du club de Charmes fait partie de la commission gérant ces compétitions.

Yvon signale que si les « interclubs » sont maintenus le samedi, ceux-ci étant considérés comme des « concours sauvages » il se déplacerait sur les lieux des rencontres et noteraient les noms des joueurs y participant pour convocation éventuelle devant la commission de discipline.

Le représentant du club de Remiremont demande pourquoi on a attribué à son club, l’organisation des rencontres de CDC de jeu provençal fin août, alors qu’ils ne sont pas portés candidats ? Pour eux c’est une grosse charge qui plus est sur 2 jours. On lui répond qu’ils auraient pu informer le CD de leur position, avant que le calendrier ne soit imprimé car les dates ont été publiées sur le site du CD il y a déjà plusieurs semaines ? Vous pourriez, peut-être, vous mettre d’accord avec un autre club du secteur pour vous aider.

Il est rappelé à nouveau, que les tenues identiques sont obligatoires (annexe 3) sur tous les championnats. Si l’arbitre constate que l’obligation n’est pas respectée, il en avisera le jury qui devra se réunir et prendre une décision. Il est à noter que si le règlement sur les tenues n’est pas appliqué, un club peut porter réclamation et une sanction sera prise.

Il est également répété, que toute compétition officielle doit avoir un arbitre officiel (Yvon relève que lors des rencontres « interclubs » il n’y a pas d’arbitre, donc ce sont des « sauvages »

Plus aucune question dans l’assemblée, la séance est donc levée.

FIN

 